

JA 32 et FDSEA 32 : les éleveurs avicoles en attente de mesures



JA 32 et FDSEA 32 : les éleveurs avicoles en attente de mesures

Ces dernières semaines, la filière avicole de notre département du Gers est fortement impactée par la crise Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) qui s'étend sur le territoire de jour en jour. Cette filière dans laquelle certaines exploitations se sont spécialisées mais qui est aussi une activité de diversification pour d'autres, afin de sécuriser le revenu des agriculteurs, est essentielle à notre département.

A ce jour, des mesures ont déjà été mises en place par le gouvernement notamment le dépeuplement préventif et celles-ci ont été renforcées depuis le 07 janvier selon les annonces du Ministre de l'Agriculture. Cependant, pour assurer la pérennisation de nos exploitations, nous demandons que les éleveurs soient indemnisés à hauteur du préjudice subi, qu'il s'agisse d'un foyer, d'un dépeuplement administratif ou d'une perte de production liée à la mise en place des zones réglementées qui implique dans ce cas, un surcoût pour le maintien des animaux, des vides sanitaires rallonges et bien d'autres impacts. Cela doit passer également par une actualisation des barèmes d'indemnisations, la définition des sources de financement et le versement d'acompte dans les plus brefs délais.

De plus, afin que la filière survive à cette nouvelle crise, nous demandons à ce que les dépeuplements préventifs soient réalisés plus rapidement en réduisant les temps administratifs pour l'autoriser. L'avenir de la filière et de l'agriculture dans notre département en dépend.